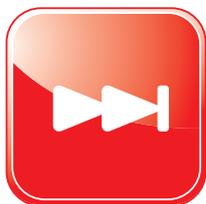




# Justice de classe dans le dossier des ex-LAINÉ



Après avoir occupé les locaux durant 3 mois (24h/24 - 7j/7) de leur ancienne entreprise de peinture à CORMELLES-LE-ROYAL (Calvados) liquidée le 29 Octobre 2014, les ex-salariés LAINÉ avaient décidé avec l'aide de la CGT et de leur avocate Maître BRAND de contester l'homologation de leurs licenciements, le déroulement de la procédure avait été calamiteux.



Débutés par le Tribunal Administratif de CAEN le 1<sup>er</sup> avril dernier, ils ont décidé de s'en remettre à la Cour d'Appel Administrative de NANTES ce lundi 31 août.

Le rapporteur de la République a expliqué tranquillement lors de cette audience, qu'il y avait bien eu des défauts dans cette procédure de licenciement, mais que ce n'était que des maladroites et qu'il ne fallait à ce titre pas en tenir compte. En gros, le Code du Travail, tu le prends et tu te torches avec !!! **Comment peut-on dire ça devant les visages de 84 salariés licenciés ???** Notre avocate a eu beau défendre dans son plaidoyer un dossier fort de 200 pièces et d'un mémoire de 140 pages, rédigé par ses soins, démontrant les défauts de procédures mais aussi les multiples malversations commises par ce patron voyou, rien n'y a fait.

## Dans ce dossier, nous avons la LOI avec nous et la JUSTICE contre nous ...

Nous avons reçu la réponse mardi soir ... déboutés une fois de plus. Il semble que le résultat ait bien évidemment été rédigé avant cette audience de lundi. C'est une véritable aberration !!! Les LAINÉ gênent fortement dans cette affaire et tout est fait pour les faire taire mais ils iront jusqu'au bout !!!

Nous emmèneront avec eux ce dossier en cassation, d'ici un an, à la Cour d'Etat à Paris déterminés à enfin obtenir que justice soit faite !!! Nous nous battons jusqu'au bout aux côtés de nos camarades de chez LAINÉ, car ils mènent ce combat pour leur dignité, mais aussi pour celle de tous les salariés de notre branche qui ont ou qui seront amenés à traverser les mêmes tourments. La justice est le dernier rempart de la démocratie, déjà bien mise à mal dans notre pays par le passage à coup de 49.3 de la loi scélérate MACRON. Démocratie mise à mal en Europe avec le non respect du référendum Grec contre l'austérité. **Une défaite en cassation serait le signe ultime que nous vivons bien dans une dictature financière.**

Contacts presse : **Jean-Louis KOZIK** : 06.70.03.71.71 - **Alvin BACON** : 06.59.61.75.82

Retrouvez l'ensemble du Combat LAINÉ sur leur page Facebook

<http://www.facebook.com/combatlaine>



Fédération Nationale des Salariés de la Construction - Bois - Ameublement

Case 413 - 263, rue de Paris - 93514 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 55 82 85 02 - Fax : 01 48 59 10 37 - CCP 4115-22 M Paris

Boîte aux lettres (e-mail) : construction@cgt.fr - Site internet : www.construction.cgt.fr